Carre
FRC 1.693 a
Case
FRC
15800

SUITE DE MIRABEAU, ORATEUR DES ÉTATS-GÉNÉRAUX,

POUR 1789,

ADRESSÉE

Aux Français, aux Membres de l'Assemblée Nationale, à tous les Peuples de l'Europe, & à tous les Rois de la Terre :

DIVISÉE EN CINQ DISCOURS.

1789.

THE NEWBERRY
LIBRARY

SUITE DE L'ORATEUR DES ÉTATS-GÉNÉRAUX, POUR 1789, (1)

Adreſſée aux François, aux Membres de l'Aſſemblée Nationale, à tous les Peuples de l'Europe & à tous les Rois de la terre ; diviſée en cinq diſcours.

PREMIER DISCOURS.

JE l'avois dit, Peuples François (2) ! vous deviez triompher de la tyrannie & des tyrans. Vous deviez élever le grand

(1) *Mirabeau, Orateur des États-Généraux*, brochure de 35 pages, a paru vers la fin d'août dernier. Je ne parlerai point du ſuccès prodigieux qu'elle a eu ; c'eſt à ceux qui l'ont lue, qu'il appartient d'en juger.

(2) L'Orateur des Etats-Généraux pour 1789, page 11 de la quinzième édition de Paris, s'exprime ainſi : « Quel ſpectacle impoſant ! ..... le plus grand peuple de l'univers repréſenté par lui-même ! Quel jour célèbre ! Les François s'élevant enfin à la hauteur de leur dignité réelle & de leur vraie valeur nationale ! ..... Quelle révolution ! .... Le deſpotiſme qui les opprimoit progreſſivement depuis neuf cents ans, expirant enfin de honte & de rage ! ..... Quel triomphe ! ..... La liberté qui s'avance & qui va couronner leur patience & leur courage ! ..... Oui, tous nos braves ſoldats, pénétrés d'un ſaint reſpect, baiſſeront la pointe de leurs armes devant l'auguſte majeſté de cette aſſemblée ; ils ne la dreſſeront que contre les ennemis de nos droits & de notre liberté. Qu'ils tremblent ces ennemis ! qu'ils fuient de nos contrées ! Leurs iniquités ſont connues ; le jour des vengeances eſt arrivé ; la France abaiſſée trop long-temps, vient enfin de lever la tête ».

Je crois que c'eſt bien là une prédiction complette de tout ce qui eſt arrivé.

édifice de votre gloire & de votre prospérité, sur les ruines du despotisme & de l'aristocratie aulique & ministérielle. Après avoir servi d'auxiliaires à la liberté de l'Amérique, vous deviez donner à l'Europe étonnée l'exemple de la liberté en France. Vous avez vaincu vos ennemis; vous avez déconcerté tous leurs projets, dévoilé toutes leurs perfidies, anéanti toutes leurs espérances. Voyez-les! comme leur rage se morfond dans son orgueilleuse impuissance. Jouissez à votre aise de l'humiliation profonde où les plongent pour jamais leur impéritie criminelle & leur aveugle atrocité. Les insensés! Ils croyoient que trente millions d'hommes, courroucés d'une indignation trop long-temps concentrée, éclairés du flambeau d'une raison universelle & remplis du saint amour de la liberté, deviendroient facilement le jouet de leurs manœuvres puériles & de leurs barbares projets. Ils ne savoient pas, non, ils ne savoient pas, (car la providence obstrue l'esprit des méchans) que tous leurs plans étoient renversés dès leur formation; que d'avance toutes leurs mines & contre-mines étoient éventées; que leurs moindres idées mêmes étoient pénétrées avant de naître. Trente millions d'hommes, qui s'unissoient par les mêmes sentimens, qui agissoient pour le même intérêt, qui multiplioient leur courage du courage de tous leurs concitoyens, qui développoient leurs lumières, leurs talens & leur activité en tout sens & en même temps! Etoit-ce donc là une masse de puissance, que quelques enfans gâtés & quelques femmelettes imbécilles & corrompues pouvoient mouvoir ou dissoudre à leur gré?

Mais pourquoi nous occuper encore de ces personnages errans & fugitifs? Sans patrie, quelque part qu'ils soient, parce qu'ils ont trahi la leur, à la face du ciel & de la terre, abandonnons les à la honte de leur existence, & à l'opprobre de l'histoire: songeons, peuples François! songeons à consommer le grand œuvre que nos illustres représentans ont commencé avec tant d'énergie, & qu'ils suivent avec tant de talens & de succès.

A peine le courageux Philadelphe a-t-il déclaré les

droits de l'homme en Amérique ; que ces droits ſont déclarés en France : mais pour remplir les décrets d'une providence univerſellement bienfaiſante, & pour ſatisfaire a la deſtinée morale de tout le genre humain, ils doivent être déclarés ſur toute la ſurface du globe, & pour tous les hommes, & pour tous les gouvernemens : car s'il exiſtoit une forme de gouvernement qui ne parût pas s'accorder avec la déclaration ou le maintien du moindre de ces droits, il faudroit anéantir ce gouvernement pour jamais. Ces droits ſont uniformes ; ils ſont univoques ; ils ſont les mêmes pour les habitans de toutes les villes, pour ceux de toutes les campagnes, pour les nations des quatre continens. Déclarons-les hautement & par-tout, ces droits, ces impreſcriptibles droits de la nature & de la raiſon : faiſons retentir ſans ceſſe, & d'un pôle à l'autre, leurs axiômes immortels ; & que nos voiſins, frappés de la révolution mémorable qui vient de s'opérer parmi nous, en imitant notre exemple, le propagent aux deux extrémités de la terre.

Droits de l'homme.

L'HOMME EST NÉ LIBRE ; IL DOIT VIVRE LIBRE ; IL DOIT MOURIR LIBRE : en trois mots, voilà les véritables droits de l'homme ! Les altérer, c'eſt ne les pas connoître ou les diſſimuler.

Par la première déclaration, nous annonçons une vérité univerſelle, éternelle, inaltérable : nous reconnoiſſons la liberté naturelle & individuelle, cette liberté, indépendante de toute convention humaine & ſociale. (1)

(1) Le premier pas que fait l'homme ſur la terre, eſt celui de la liberté. Il jouit de cette liberté dans l'enfance & dans l'état de ſauvage. Ce n'eſt qu'en paſſant de l'un de ces deux états primitifs à celui de ſociété, qu'il eſt forcé de ſe plier aux erreurs & aux préjugés des contemporains auxquels il ſe trouve aſſocié : d'où quelques philoſophes ont conclu d'avance, ſans rien approfondir pour la ſuite des temps, que la ſociété étoit un état de corruption abſolue. Sans doute l'état de ſociété eſt devenu dangereux pour des hommes ſortant

Par la seconde déclaration ; nous annonçons une vérité également universelle, éternelle & inaltérable : nous reconnoissons la liberté civile, cette liberté associée à la liberté des autres, qui ne doit nuire à personne, sous peine d'être blessée elle-même, & dont l'assurance & la garantie sont réciproques & générales.

Par la troisième déclaration, nous annonçons également une vérité universelle, éternelle & inaltérale : nous reconnoissons la liberté de conscience & d'opinion, cette liberté qui tient à la pensée de l'homme ; qui développe toutes ses facultés intellectuelles au milieu des facultés intellectuelles de ses semblables ; & dont l'essor est le grand véhicule de l'esprit, de la raison & du génie.

Viennent ensuite les droits du citoyen, qui dérivent

---

de l'enfance ou des forêts ; chez qui la nature est toute neuve, & chez qui l'instinct des passions & des besoins agit sans réflexion & sans expérience. Sans doute, dans ce conflit de passions & de besoins, agissans & réagissans vaguement & au hasard, les sociétés jusqu'à ce jour ont dû se fourvoyer, & se livrer à une politique incertaine & à des législateurs égoïstes. Mais l'expérience des malheurs, mais la réflexion ne ramenent-elles pas progressivement les individus & les nations à des principes ? Mais la société, pour laquelle l'homme est essentiellement destiné, en ouvrant la porte à tous les écarts & à tous les abus auxquels l'esprit humain est sujet, n'a-t-elle pas aussi développé toutes les vertus & les talens dont il est susceptible ? N'est-ce donc pas par le choc des opinions & des intérêts divers, qu'une opinion générale s'est établie, & qu'un intérêt public a été connu ? N'est-ce pas du combat des sophistes & des vrais philosophes, sur la nature des principes physiques & moraux, qu'est résultée une raison universelle des choses ? N'est-ce pas de l'excès des folies que sont provenues l'idée & la pratique de la sagesse ? N'est-ce pas enfin des extravagances incroyables où le despotisme s'est porté de nos jours, que va naître la liberté raisonnée des peuples ? La société sans doute, a corrompu des millions d'individus, qui ont passé sur la terre comme des vapeurs funestes ; mais elle n'a point corrompu les principes éternels de justice & de raison que comporte l'organisation de l'espèce humaine. Ces principes déposés dans l'ame de quelques individus, ont pris au contraire plus de force & d'extension que jamais ; & la société, qui fut un mal pour l'homme brut, au sortir de l'état de sauvage, est destinée aujourd'hui à devenir la source de toutes les félicités possibles pour les peuples éclairés.

en premier principe & en ligne immédiate, des droits de l'homme.

Droits des Citoyens.

Tous les hommes ſont égaux en droits, parce qu'ils ſont nés tous libres, parce qu'ils doivent vivre tous libres, parce qu'ils doivent mourir tous libres.

Cette égalité de droits vient de leur aſſociation même, dans laquelle chacun a porté, pour ſa légitime, non-ſeulement le principe de ſon droit naturel, qui eſt le même que celui des autres, mais le concours de ſa raiſon, de ſa force, de ſon induſtrie, pour garantir le droit commun, comme le droit commun garantit le droit individuel.

C'eſt dans ce droit commun, que les produits ou l'héritage des produits de la force, de la raiſon, de l'induſtrie, qui ne bleſſent point la force, la raiſon & l'induſtrie des autres, trouvent & donnent une garantie inviolable & réciproque: c'eſt en un mot dans le droit commun de tous, que la juſtice naturelle & l'intérêt de tous ont placé le droit ſacré de la propriété de chacun.

Tels ſont les droits du citoyen, d'où dérivent en ligne immédiate les droits des nations.

Droits des Nations.

Tout principe d'aſſociation dérivant du droit commun à tous, il eſt évident que tout pouvoir quelconque réſide eſſentiellement, politiquement & génératívement dans le peuple aſſocié; que toute fraction morale ou métaphyſique de ce pouvoir ne peut émaner que de lui; & que comme cette fraction de pouvoir n'émane que de lui, elle ne peut abſolument être employée qu'à ſon avantage & valoir qu'à ſon profit.

Quels ſont maintenant les droits des rois, que quelques perſonnes ont voulu mettre avant ceux des nations, en prenant la préſéance du roi ſur chaque individu de ſa nation pour une preuve de ſa ſupériorité ſur la nation toute entière? Ces droits ſont ſimples; ils dérivent de la nature

même des principes que je viens de développer. Les rois ou chefs, (car le mot de *roi* n'a pas une vertu plus magique que celui de chef,) comme hommes, ont tous les droits communs aux autres hommes; & comme rois, ils n'ont que des devoirs à remplir. Ces devoirs, à la vérité, ſont plus grands & plus ſérieux que ceux des autres hommes; & pour cela, on leur accorde des prérogatives & des diſtinctions particulières; mais il ne s'enſuit pas de là que la commiſſion de faire exécuter la loi ſoit un droit qui tienne à l'eſſence corporelle & individuelle de leur perſonne; ce droit ne tient qu'au nom que la nation leur a donné, & qui eſt le ſigne politique d'un pouvoir délégué; & c'eſt en faveur de ce ſigne que leur perſonne eſt ſacrée, & que les peuples conſentent à leur donner une portion conſidérable des revenus de l'état, pour repréſenter dignement. Ainſi ce ſeroit errer de fantôme en fantôme, que de chercher dans le mandat tacite ou formel d'un chef deſtiné à faire exécuter la loi, (*ce chef eût-il le nom de dieu, au lieu celui de roi ou d'empereur*,) autre choſe que des devoirs; car s'il avoit des droits, je ne dis pas ſupérieurs à ceux des peuples, mais ſeulement indépendans de ces peuples, ou inſubordonnés à leur cenſure légiſlative, on comprend facilement qu'il auroit bientôt la toute-puiſſance arbitraire; car, encore une fois, la déclaration des droits de l'homme, de ceux du citoyen & de ceux des nations, ſeroit inconſéquente & fauſſe, & les hommes ne ſeroient pas tous nés libres; ils ne ſeroient pas tous égaux en droits; tous les pouvoirs enfin ne réſideroient pas dans le peuple, ſi un ſeul d'entr'eux prétendoit par ſa naiſſance, ou par un titre quelconque, avoir des droits différens & indépendans de ceux des autres.

Peuples de la terre! voilà les vrais principes. En vain, les demi-ſavans, les demi-politiques, les demi-patriotes, ou les hommes de mauvaiſe foi voudroient-ils les plier à leurs idées, à leurs intérêts, à leur orgueil, à leur foibleſſe, & prétendre ne pouvoir les appliquer au gouvernement monarchique, ces principes ne varieront jamais; jamais ils ne s'allieront qu'avec des principes homogènes;

jamais

jamais la démonſtration rigoureuſe des vérités qu'ils préſentent, ne ſera ſubjuguée par aucune démonſtration contraire ; jamais, enfin, on n'imprimera dans un cerveau bien organiſé, qu'il eſt des hommes ſur la terre qui ont des droits ſupérieurs aux autres, & indépendans du droit commun des nations, parce qu'ils s'appellent *rois* ou *empereurs*, quoique cependant TOUS les hommes ſoient égaux en droits.

SECOND DISCOURS.

Le Veto.

Si la perfectibilité de l'organiſation & de l'éducation humaines peut nous faire eſpérer que les vérités que je viens de démontrer par elles-mêmes, ne ſeront bientôt plus une énigme pour perſonne, l'idée d'un *veto royal* dans notre future conſtitution, ſera bientôt auſſi reléguée dans la claſſe des abſtractions anti-nationales, d'où l'on n'auroit jamais dû la tirer. (1)

Ce taliſman politique (le *veto*) dont le peuple romain ſe ſervit avec raiſon, parce que tout ce qui eſt utile au peuple, eſt bon en ſoi-même & vrai en principes, ne peut & ne doit, par cette raiſon même, ſous aucun rapport & ſous aucun prétexte, ſe dépoſer dans les mains de celui que la volonté générale arme déjà du glaive de

(1) Je crains fort que cette idée anti-nationale d'un *veto* royal, ne nous amène, au printemps prochain, une armée d'autrichiens & de hongrois que nous ſerons obligés d'enterrer ſur nos frontières, ou d'éclairer ſur leurs droits, par des traductions allemandes de nos meilleurs écrits relatifs à la liberté & à l'égalité des droits des hommes. L'empereur croira peut-être avoir une belle occaſion de venir nous attaquer, pour avoir refuſé le *veto* abſolu au roi : il voudroit peut-être perſuader aux autres puiſſances qu'il eſt de leur intérêt de l'appuyer ; mais ſi les autres puiſſances entendent bien leurs intérêts, elles ſe réuniront contre lui, pour abattre enfin cet orgueil autrichien, & cet ambition extravagante qui font le malheur de l'europe, depuis cent ans au moins.

la juſtice. Il faudroit peu connoître le cœur humain, pour ne pas comprendre que cette amulette vertigieuſe ramèneroit bientôt l'imagination d'un monarque dans le cercle magique & vicieux des eſpérances & des prétentions du pouvoir arbitraire; & plus la conſtitution du gouvernement s'oppoſeroit à ſes tentatives, plus ce monarque ſeroit malheureux. Hommes ſages & éclairés, dignes repréſentans de la nation! c'eſt à vous à qui je m'adreſſe : jugez de cette vérité, & voyez les erreurs funeſtes auxquelles un monarque eſt ſujet, quand ſon imagination n'eſt pas contenue dans les principes & les bornes d'une logique univerſelle, & quand il ſe laiſſe perſuader que le droit des nations n'eſt rien, s'il ne l'a reconnu. Rappelez-vous le paragraphe ſuivant, extrait du diſcours du roi, du 23 juin dernier, à l'aſſemblée nationale.

« Réfléchiſſez, Meſſieurs, qu'AUCUN de vos projets, « AUCUNE de vos diſpoſitions ne peut avoir force de loi » ſans mon approbation *ſpéciale*. Ainſi je ſuis le garant » naturel de vos droits reſpectifs, & tous les ordres de » l'état peuvent ſe repoſer ſur mon équitable impartialité. » Toute défiance de votre part ſeroit une grande injuſtice. » C'eſt moi, juſqu'à préſent, qui fais tout pour le bonheur » de mes peuples; & il eſt rare peut-être que l'unique ambi- » tion d'un ſouverain ſoit d'obtenir de ſes ſujets qu'ils » s'entendent enfin pour accepter ſes bienfaits ».

Tout eſt changé, me dira-t-on, depuis le 23 Juin. Mais le cœur humain eſt-il auſſi changé? Eſt-on bien sûr que le *veto* abſolu ou le *veto* ſuſpenſif n'autoriſeront pas les **ariſtocrates** à dire que l'on a été forcé de reconnoître que le Roi avoit raiſon, & que l'aſſemblée nationale ne pouvoit rien faire ſans ſon *approbation ſpéciale*? Eſt-on bien sûr que l'un ou l'autre de ces *veto*, au lieu d'affermir notre conſtitution, ne ſera pas au contraire le véritable germe de ſa deſtruction? Eſt-on bien sûr qu'il n'y a pas mille manieres d'interpréter ces *veto*, pour ceux qui auroient intérêt de les interpréter à leur fantaiſie? Eſt-on bien sûr que ces interprétations complaiſantes ne rameneroient pas les idées de pluſieurs perſonnes aux propres expreſ-

ſions du paragraphe que je viens de citer ? Qu'on reliſe ce paragraphe, & qu'on me permette enſuite d'obſerver, que pour rétrograder juſqu'au point doù l'on étoit parti, ce n'étoit pas la peine davancer.

La diſtinction des *veto* eſt abſurde en elle-même, par la raiſon que ſi l'un ne peut avoir lieu, l'autre eſt également inadmiſſible. Mais ſaiſiſſons, s'il eſt poſſible, & en peu de mots, tous les élémens dont cette queſtion ſe compoſe en général, & donnons-lui toute la force de raiſonnement que ſes partiſans réunis peuvent y mettre.

Le *veto* doit mettre le Roi en rapport réciproque de raiſon avec ſon peuple (*M. Barnave*). Il frappera ſur un décret qui bleſſeroit le pouvoir conſtitutif (*M. Target*). J'obſerverai d'abord que le rapport réciproque de raiſon qui doit exiſter entr'un Roi & ſon peuple, ne peut jamais exiſter que par un corps intermédiaire, qui eſt le corps des repréſentans de la nation librement élus par elle, & doués par elle du pouvoir légiſlatif : s'il en étoit autrement, le corps légiſlatif national ſeroit nul dès ce moment, ou n'exiſteroit pas du tout. Cette vérité ſe démontre clairement d'elle-même, par le gouvernement turc & par tous les gouvernemens deſpotiques, où le chef agit immédiatement ſur le peuple, ſoit en bien, ſoit en mal, & en reçoit de même la réaction, ſoit pour l'élever ſur le trône, ou lui couper la tête. Ainſi le rapport réciproque *de raiſon* du Roi avec ſon peuple, quand même il ne dureroit qu'un mois, nous reconduiroit droit au deſpotiſme ou à la démocratie ; ce que je démontrerai encore dans un inſtant, ſous des rapports mathématiques. Ainſi la raiſon donnée par M. Barnave, en faveur du *veto*, eſt inadmiſſible.

Je demande, en ſecond lieu, à qui appartient le droit de juger un décret qui bleſſeroit le pouvoir conſtitutif ? Eſt-ce au pouvoir conſtituant ou au roi ? Ce ſeroit au roi ſans doute, ſi le *veto* avoit lieu ; mais comme le pouvoir légiſlatif & le pouvoir judiciaire ne peuvent jamais s'aliéner, ni ſe tranſmettre d'une collection d'hommes à un ſeul homme, & que l'intelligence de tous ne ſe tranſvaſe

pas dans l'intelligence d'un seul, je ne vois pas comment le roi pourroit ou auroit le droit de juger que tel ou tel décret du pouvoir législatif blesse le pouvoir constitutif; car, en dernière analyse, le pouvoir constitutif n'a de compte à rendre qu'au pouvoir *constituant*, & jamais à un pouvoir *constitué*. Or le pouvoir exécutif est un pouvoir *constitué*, non pour contrôler, juger, approuver, désapprouver ou suspendre les décrets du pouvoir législatif, mais pour faire exécuter ces décrets, quels qu'ils soient; sans quoi le pouvoir exécutif ne seroit pas subordonné au pouvoir législatif, comme il doit l'être pour l'organisation & l'harmonie du gouvernement. Ainsi, de quelque manière qu'on tourne dans ce cercle de raisonnemens, on n'en sortira jamais qu'en convenant que l'idée d'un *veto royal* est l'effet d'une précaution exagérée, inconstitutionnelle, irréfléchie, nullement nécessaire en aucun temps, & dangereuse à tout moment.

Le *veto*, dit M. M***, suspendra & arrêtera l'action du corps législatif, quand la constitution sera faite, & qu'il s'agira seulement de la maintenir. Je demande d'abord quelle sera cette action? Sera-t-elle favorable aux mœurs, à la liberté, à la constitution? Il n'y aura rien à dire. Sera-t-elle destructive de la constitution? On ne peut le supposer, à moins de supposer aussi que le pouvoir constituant n'ait commandé lui-même cette destruction; car s'il ne l'avoit pas commandé, il seroit assez fort, je pense, pour l'empêcher. Or, si le pouvoir constituant est assez fort pour empêcher le corps législatif délégué de se rendre aristocratique, je ne vois pas que la crainte prématurée de cette aristocratie future, doive nous déterminer d'avance à donner au roi le *veto* du peuple; c'est-à-dire, *à le douer d'une vertu qui n'appartient qu'au peuple*, & qui rendroit le roi maître des bras & des volontés du peuple, pour les opposer aux représentans de ce peuple, quand il le jugeroit à propos, & sous des prétextes que lui seul ou ses ministres auroient trouvé suffisans. Je demande ensuite, comment on peut s'imaginer que le roi maintiendroit mieux la constitution que la nation entière, étant le distri-

buteur de toutes les grâces pécuniaires, de toutes les pensions, de toutes les grandes places & des bénéfices ecclésiastiques? A-t-il donc un intérêt plus grand que nous à conserver notre liberté & nos droits? Non, je le dis franchement: j'admire avec toute l'Europe les talens & le génie de M. M***; j'aime le roi autant qu'aucun Français puisse l'aimer; mais je pense que pour la gloire & le repos de ce bon monarque, ainsi que pour la prospérité de la nation & le maintien de ses droits, il faut laisser tomber dans l'oubli l'insurrection du *veto* royal, absolu ou suspensif, & qu'il faut se réduire, pour la sanction, à la simple promulgation de la loi. La providence qui nous a si bien servis depuis quelque temps, & les progrès rapides d'une raison universelle, feront le reste.

Je vais démontrer maintenant que l'équilibre des pouvoirs, dans une machine politique bien organisée, ne peut nullement dépendre, ni d'un *veto* royal, ni d'un *veto* populaire, mais de la distinction précise & de la séparation bien marquée de ces mêmes pouvoirs; distinction & séparation qui, en rendant les mouvemens de la machine simples & faciles, éviteront tous les frottemens & les chocs qui pourroient bientôt la détruire; & pour arriver à cette démonstration, je commencerai par faire évanouir l'argument le plus fort en faveur du *veto*.

« Sans un droit de résistance dans la main du dépositaire de la force publique, dit M. M***, cette force pourroit souvent être réclamée & employée malgré lui à exécuter des volontés contraires à la volonté générale: toutes les objections disparoissent devant cette grande vérité. »

Observons bien que cet argument ne présente une grande vérité que relativement aux ministres, qui peuvent abuser, au nom du monarque, de la force publique confiée à ce monarque; mais qu'il n'est nullement fondé en raison, ni relativement au peuple, qui n'abuse jamais de rien, si on n'abuse pas de lui; ni relativement aux corps législatifs ou judiciaires, qui n'abuseront & ne pourront jamais abuser de rien, si leurs pouvoirs sont séparés entre eux & distincts de celui du monarque, ou si le monarque

n'a aucun moyen de les corrompre ou de les dominer. L'exemple de l'Angleterre, que M. M*** nous donne pour prouver la néceſſité d'un *veto* royal, (comme ſi notre conſtitution, pour plaire aux Anglois, ne devoit pas être plus parfaite que la leur,) nous prouve au contraire que c'eſt préciſément par la facilité qu'a le monarque de corrompre les membres des deux chambres du parlement, & d'influer ſur la légiſlation par ſon droit de *veto*; que c'eſt préciſément, dis-je, par ces deux moyens combinés, que le gouvernement anglois éprouve tant d'embarras & de frottement dans ſes rouages politiques, & que la machine en eſt preſqu'entièrement uſée, quoiqu'elle ait à peine cent ans d'exiſtence. Perſonne n'ignore d'ailleurs, qu'en politique le droit de réſiſtance amène bientôt celui d'attaque; & qu'en phyſique, c'eſt par la réſiſtance de deux corps qui ſont ſans ceſſe en frottement l'un contre l'autre, que ces deux corps ſe détruiſent. Or, quand on trouvera ſans ceſſe le pouvoir légiſlatif entre le pouvoir exécutif & le peuple, il n'y aura point de frottement dangereux entre le peuple & le roi. Or, quand vous aurez toujours le pouvoir conſtituant entre le pouvoir légiſlatif & le pouvoir exécutif délégués, vous n'aurez nullement à craindre que ces deux derniers pouvoirs empiètent l'un ſur l'autre; & c'eſt préciſément pour qu'ils n'empiètent pas l'un ſur l'autre, qu'il ne faut pas donner au ſecond la moindre fraction morale ou politique du premier; car c'eſt plutôt de l'exécution de la loi, que de ſa formation, que dérivent l'abus & la décompoſition inſenſible de cette loi. La loi, en un mot, eſt fixe, tandis que le mode d'exécution eſt mobile; & c'eſt préciſément parce que le mode d'exécution eſt mobile, que le monarque ne doit jamais approcher la loi ni la toucher. Il doit ſeulement la montrer de loin, avec le doigt, ſi je puis me ſervir de ce terme, en diſant au peuple: *Obéiſſez à cette loi que vous avez faite, & à laquelle vous vous êtes ſoumis; obéiſſez-y, ſous peine de voir vos concitoyens y déſobéir à votre détriment, & ſous peine encore d'être frappés du glaive dont vous m'avez donné la direction.*

Tels ſont, *illuſtres repréſentans de la nation*, les fonctions auguſtes & les droits précis d'un chef ou monarque dans un gouvernement ſage & bien combiné. Tel eſt le rapport mathématique des pouvoirs conſtitués au pouvoir conſtituant. Telle eſt la ligne de démarcation qui doit être tracée entre le pouvoir exécutif & les deux autres pouvoirs délégués. Le pouvoir exécutif montre la loi de loin, ſans y toucher; & la loi rendant ſes oracles, au ſignal donné par le monarque, le pouvoir judiciaire retient ou fait tomber le glaive qu'il a ſans ceſſe dans la main.

J'ajouterai encore que les craintes & le raiſonnement de M. M*** ſur l'établiſſement progreſſif de la domination de douze cents Ariſtocrates, & ſur l'anéantiſſement de l'autorité royale, ſeroient parfaitement juſtes, s'il étoit vrai que le peuple ne ſoit rien, parce depuis douze ſiècles, en France, il n'avoit été compté pour rien. Mais comme il eſt vrai de toute éternité que le peuple eſt tout; mais comme il eſt vrai aujourd'hui que le peuple s'eſt enfin apperçu qu'il étoit tout; non-ſeulement pour la force des bras, mais pour la force des droits, le principe de ſa toute-puiſſance revient à ſon application naturelle; & l'on peut s'en rapporter à lui, autant pour diſſiper les craintes de l'illuſtre député, que pour rétablir l'équilibre politique d'un gouvernement qu'on voudroit fonder ſur la magie d'un *veto* royal.

Au reſte, quand nous aurons éprouvé les dangers d'un corps légiſlatif permanent, dont les membres ſe renouvelleront tous les ans ou tous les deux ans, comme nous avons éprouvé depuis cinq cents ans, l'horrible influence du deſpotiſme héréditaire d'un ſeul, nous pourrons, alors, croire à la néceſſité d'un *veto* royal; mais en attendant, ce ſeroit un piège dans lequel nous aurions donné bien gratuitement; l'expérience du paſſé eſt le ſalut de l'avenir.

TROISIÈME DISCOURS.

Nous avons conquis notre liberté ; nous avons déclaré les droits de l'homme ; nous avons posé les vrais principes de ces droits & des différens pouvoirs politiques des gouvernemens ; nous avons commencé le superbe édifice de la prospérité & de la gloire nationales françaises ; jettons maintenant un coup-d'œil sur l'état actuel des nations de la terre, & considérons un moment les scènes diverses qui s'y sont passées depuis cinquante ans.

Les cinquante dernières années de ce siècle seront singulièrement remarquables : 1°. par le règne de *Frédéric II*, roi de Prusse ; 2°. par l'existence de deux femmes, *Marie-Thérese* & *Catherine II*, qui ont troublé & bouleversé l'Europe pendant trente ans ; 3°. par *l'indépendance de l'Amérique* ; 4°. par *les révolutions de l'Indostan* & par celle de *Hollande* ; 5°. par *l'esprit philosophique* qui a remplacé presque par-tout l'ignorance & le bel esprit, & qui étend aujourd'hui son influence de toutes parts ; 6°. par *l'excès de la dépravation des mœurs*, des *idées* & des *principes politiques dans presque toutes les cours de l'Europe* ; 7°. par les efforts des amis de l'humanité & de la raison, qui, en méditant sur le système d'une liberté universelle, n'ont point oublié le sort des *malheureux esclaves noirs* ; (1) 8°. par la *guerre injuste des deux cours impériales contre les Turcs* ; & 9°. *par la mémorable révolution de France, des 14 juillet, 4 août, 5 & 6 octobre 1789.*

(1) C'est à M. Brissot de Warville, dont le zèle & l'activité pour le bien public, sont vraiment admirables, qu'on doit en France l'institution de la société connue sous le nom *d'amis des noirs*. Ses excellens & nombreux ouvrages n'ont jamais eu pour objet que la liberté des peuples, & le bonheur de l'humanité. Ils ont singulièrement influé sur la révolution actuelle. M. de M**. & lui sont à coup sûr, les deux écrivains qui ont joué le plus grand rôle dans cette circonstance. La nation leur doit à chacun une belle *couronne civique*.

Le

Le règne de *Frédéric II* a fait connoître aux hommes ce que doit être un roi, & aux rois ce que c'eſt qu'un homme. Ce roi, véritablement homme, a reconnu l'égalité de droits entre les hommes ; il a mérité par là leur reſpect, comme il a mérité leur admiration par ſes talens (1). Ce prince, le ſeul depuis Charlemagne, dont l'hiſtoire des nations de l'Europe puiſſe véritablement s'honorer, paroît avoir fermé pour long-temps la liſte des grands Rois.

L'hiſtoire des deux impératrices, *Marie-Thérese* & *Catherine II*, nous a appris que le gouvernement des femmes eſt trop dangereux ; & que, bornées par leur nature, à plaire & à propager l'eſpèce humaine, elles en deviennent le fléau, dès l'inſtant qu'elles s'appliquent à la politique, à la légiſlation & à la conduite des empires.

Marie-Thérese a poſé, dans ſa maiſon, les fondemens de cette ambition déſordonnée & de cette politique infidelle, qui, après lui avoir ſervi à troubler l'Europe en tout ſens, & à ſe jouer ſans ceſſe de ſes alliés comme de ſes ennemis, ſerviront bientôt de motif aux autres puiſſances de ce continent, pour ſe réunir contre ſes ſucceſſeurs & abattre leur orgueil (2). *Catherine II* a épuiſé ſon empire d'hommes & d'argent (3), pour la vaine gloire d'une conquête ſtérile, dont les ſuites, en excitant ſucceſſivement le reſſentiment & les invaſions

(1) C'eſt par l'aſcendant de ſon génie, plus que par le perfectionnement de la tactique des armées, que Frédéric le grand a dompté la fortune ; c'eſt par le deſpotiſme du génie, & non par celui du pouvoir, qu'il gouverna ſes peuples. S'il fut ſévère ſur la diſcipline militaire, c'eſt qu'il ſentit qu'il n'y avoit d'autres moyens de réprimer l'ambition de ſes ennemis, que d'avoir de meilleurs ſoldats qu'eux.

(2) Un jour viendra, & il n'eſt pas éloigné, où la confédération germanique ſentira l'importance de ſe lier étroitement avec la Pruſſe, & d'abattre ſérieuſement l'orgueil de la Cour de Vienne.

(3) On peut affirmer que la Ruſſie eſt ruinée pour cent ans au moins. Il n'y a pas aujourd'hui pour trente millions de livres tournois, en eſpèces d'or ou d'argent, dans tout cet empire ; tout le numéraire eſt en papier monnoie. Voilà à quoi ſe réduit toute la gloire de *Catherine II*.

de cette foule innombrable de grands & de petits Tartares qui habitent le long du Caucase & dans la haute Asie, ne produiront d'autre effet en Europe que de discipliner les Turcs, ou de préparer à l'empereur de nouvelles conquêtes, qui lui coûteront cher, & qui ne deviendront jamais le partage des Czars de Moscovie (1).

L'indépendance de l'Amérique nous a fait ouvrir les yeux sur la vraie destination des peuples, sur leurs droits naturels, & sur l'égalité des droits de tous; & nous avons vu par un exemple mémorable, & nous avons prouvé par un exemple semblable, que les nations peuvent tout aussi-bien devenir libres par la providence des choses & des événemens, qu'esclaves par la grâce de Dieu (2). *Tous les hommes sont nés libres & égaux*: telle a été la première phrase du traité de confédération entre les Etats-unis; telle a été la base de leur constitution politique; & cette constitution doit être éternelle comme la base sur laquelle elle a été fondée. L'exemple de ce peuple vertueux doit influer nécessairement, & de proche en proche, sur les autres peuples du nouveau continent, comme le nôtre influera sur nos voisins. Déjà même, les plaines du Mexique & les montagnes du Chili ont ressenti la commotion électrique du feu sacré de la liberté. Déjà *la petite principauté de Liege* a imité les *trente-deux provinces de France*. Déjà les *Brabançons* ont fait reculer l'audace de leur tyran, & déconcerté ses ruses, par leur courage & leur caractère. Déjà

(1) On n'a qu'à jeter les yeux sur la carte, pour voir qu'il est impossible que Constantinople appartienne jamais aux Russes. La Cour de Vienne a leurré celle de Pétersbourg, si elle lui a promis dans le partage, la Capitale de l'Empire Ottoman.

(2) Est-il rien de plus insultant pour la majesté des peuples, pour la dignité de l'homme, & pour l'éternelle vérité d'une intelligence suprême, & pour l'éternelle justice de cette intelligence, que cette phrase: *nous Rois ou Empereurs, par la grace de Dieu*, &c.? Où sont les patentes que Dieu a données aux rois pour asservir les nations? Ne sont-ce pas les nations elles-mêmes qui se sont choisis des chefs & des rois?

l'*Eſpagnol* ſe rappelle le ſerment ſublimé du juſticier d'Arragon au roi, au nom des Cortès (1). Bientôt les *Hongrois* ſe rappelleront leur fierté & les outrages qu'on ne ceſſe de leur faire. Bientôt *Florence* & *Milan* oſeront s'irriter contre l'eſpionnage deſpotique & l'inquiſition fiſcale de leurs ducs *Autrichiens*. Quelle jouiſſance délicieuſe pour les vrais Philoſophes de ce ſiècle, de voir que tout le genre humain tende enfin d'une manière ſi marquée vers ſa deſtination véritable!

Les dernières révolutions de l'*Indoſtan* & les troubles qui règnent encore, nous prouvent juſqu'à quel excès la ſoif de l'or peut altérer les principes d'humanité & d'éducation chez les hommes; puiſque des Anglois même, élevés dans le ſein de la liberté & à l'école des vertus civiles, ont commis chez les peuples les plus doux de l'Inde, plus de ravages & d'horreurs, en moins de trente ans, que les barbares Mogols, ſortis des forêts de la Tartarie n'en ont commis pendant deux ſiècles dans le même pays. Ce qui prouve que de toutes les maladies de l'eſprit humain, la ſoif de l'or eſt la plus funeſte.

La dernière révolution de *Hollande* eſt une nouvelle preuve de ce que je viens de dire. Si les Hollandois n'euſſent été que de pauvres Bataves, comme autrefois, ou s'ils avoient voulu ſacrifier une partie de leurs richeſſes pour conſerver & maintenir leur liberté, ils ne l'auroient pas perdue au premier coup de canon, comme cela eſt arrivé. Mais ils ont mieux aimé fléchir le genou devant un de leurs ſujets, que d'ouvrir leur bourſe. Dans l'Indoſtan, l'amour de l'or a rendu les Anglois cruels; en Hollande, il a rendu les habitans lâches; l'Amérique ſeptentrionale n'avoit point d'or, elle eſt devenue libre.

En France, l'or avoit tout ſubjugué: c'étoit la ſoif de l'or qui attiroit auprès du trône preſque toute la no-

(1) *Nos que valemos tanto como vos, y que podemos mas que vos, vos azemos nueſtro rey, y feignir contal que gardueis nueſtros fueros; ſi no, no.*

Nous qui valons autant que vous, & qui pouvons plus que vous, nous vous faiſons notre roi, pour conſerver nos droits; ſinon, non

bleſſe & le clergé du royaume : c'étoit elle qui éteignoit ſouvent le courage des juges & leur faiſoit tomber des mains le livre de la loi : c'étoit elle qui tenoit la bouche béante à nos beaux eſprits & à nos académiciens : c'étoit elle qui faiſoit aboyer la plupart de nos journaliſtes contre les efforts des gens de bien & des amis de l'humanité. Cette ſoif enfin avoit attaqué toutes les mœurs publiques, renverſé toutes les idées particulières, dénaturé tous les Principes du gouvernement, & répandu parmi les courtiſans un eſprit de vertige & d'erreur, qui troubloit conſtamment leur tête, & les empêchoit de ſoupçonner la révolution qui s'avançoit à grands pas (1).

(1) Arrêtons-nous un inſtant ſur cette étrange maladie de l'eſprit humain, la ſoif de l'or; & voyons ſi l'or, après avoir été l'origine de toute corruption morale & politique, ne doit pas être un jour l'origine de la liberté univerſelle. Interrogeons le cœur humain, & conſultons l'expérience & les faits. Que demandent les chefs des nations? *de l'or.* Que demandent les nations elles-mêmes? *de l'or.* Mais le tyran, à qui les nations ont remis leur puiſſance & une partie de leur *or*, pour qu'il leur garantiſſe le reſte, voyant que cet *or* lui attire tant d'hommages; que cet or lui procure tant de jouiſſances & de diſſipations; que cet *or* aiguiſe ſi facilement le fer de ſes ſoldats contre leurs concitoyens ou les étrangers; le tyran, dis-je, tâche d'arracher tout *l'or* de la nation, & d'en diſpoſer lui tout ſeul, pour avoir à lui tout ſeul toutes les jouiſſances. Mais qu'arrive-t-il alors? que les individus de la nation, qui, de leur côté, en général, ne travaillent que pour avoir de *l'or*, ou ne flattent les tyrans que pour avoir de *l'or*; ou n'égorgent leurs ſemblables que pour avoir de *l'or*; voyant que les tyrans ne ſe ſervent d'eux alternativement que pour avoir à la fin *l'or* de tous & un chacun, & priver tous & un chacun de toutes les jouiſſances; les individus, dis-je, s'efforcent de retenir *l'or* qui leur reſte, pour conſerver au moins le néceſſaire. Et c'eſt alors que l'intérêt perſonnel & l'amour de *l'or*, éclairant chacun ſur les droits naturels de ſes ſemblables & ſur l'équité diſtributive, apprend à chacun, qu'il vaut mieux jouir en commun, faire valoir ſon *or* en commun, & s'en garantir la poſſeſſion en commun, par des lois nationales égales pour tous, que d'en confier la garde à un ſeul, qui faſſe ſeul toutes les lois, & qui par le moyen de ces lois, attire tout l'or à lui, pour avoir tous les hommages & toutes les jouiſſances.

Mais quelle étoit la cauſe de ce déſordre en France ? La cour de France elle-même : c'étoit de ce foyer actif de corruption que partoient tous les miaſmes d'immoralité, de perverſité & d'impolitique dont la nation étoit infectée. Jamais, d'ailleurs, l'abſurdité des principes, parmi les partiſans du deſpotiſme & de l'ariſtocratie aulique & miniſtérielle, ne fut ſi marquée qu'au commencement de la révolution. Jamais les idées que les Miniſtres s'étoient faites des hommes & de l'adminiſtration des empires, ne furent ſi oppoſées au ſens commun & à la marche des choſes. Il ſembloit que plus les nations s'éclairoient ſur la nature de l'homme & ſur les droits reſpectifs des peuples & des chefs, plus ces chefs s'aveugloient ſur tous ces objets (1). Si les individus ſe plaignoient, on les repouſ-

---

C'eſt donc une grande queſtion que je viens de réſoudre, en démontrant que le patriotiſme & l'amour de la liberté chez les peuples modernes, proviendront moins d'une exaltation d'eſprit, que de l'intérêt perſonnel bien entendu, & d'une juſte indignation contre l'égoïſme fiſcal & abſorbant de leurs rois ou empereurs. Qu'on juge donc maintenant de la ſtupidité de ces hommes d'état, qui croient que c'eſt en choquant tous les intérêts particuliers & généraux d'une nation, & en voulant lui ravir tout ſon or, qu'on parvient à maintenir l'autorité du chef. Belle leçon d'ailleurs pour les peuples qui donnent, ou laiſſent à leurs chefs de trop gros revenus ; car plus on a, plus on veut avoir.

[1] Il y a ici une comparaiſon bien remarquable à faire entre la marche des rois & celle des papes : ces derniers n'ont pas voulu voir que les nations chrétiennes, en s'éclairant ſur la nature des religions, demandoient des modifications de culte plus directes & plus relatives à la morale de la raiſon & aux lumières acquiſes ; ils ont inſiſté pour conſerver la théologie de chriſt dans toute la barbarie du ſtyle de l'école, dans toutes les prétentions du catéchiſme de la primitive égliſe, & dans tout l'appareil des cérémonies gothiques & des liturgies grecques ; & ils ont perdu ſans retour dans l'opinion publique, non-ſeulement la foi des miracles & des prophéties, mais celle de l'homme-dieu lui-même ; & ce qui eſt pire encore, la croyance en l'infaillibilité du pontife romain. On a vu que la morale de chriſt n'étoit que la morale de l'homme ; & que cette morale ſuſceptible d'une perfection continuelle, étoit bien plus parfaite aujourd'hui dans ſes principes & ſes développemens, que du temps d'Hérode & de Pilate. De même

soit avec insolence & dureté. S'ils insistoient, on les faisoit mettre à la Bastille. Si la nation entière faisoit un mouvement d'impatience, on croyoit l'appaiser par de belles promesses ; & on la mépriſoit assez pour violer deux jours après, & en sa présence, les promesses qu'on lui avoit faites. Si le danger paroissoit pressant, on changeoit de ministre, mais jamais de plan. Varier ce plan, étoit le talent qu'on attendoit du nouveau ministre : & malheur à lui, s'il projettoit d'y renoncer ! Non, jamais le gouvernement Français n'a renoncé au plan de despotisme, si constamment suivi, si progressivement perfectionné sous les règnes de Louis XIII, Louis XIV, Louis XV ; il n'y a renoncé qu'autant que la révolution des 13 & 14 juillet & 5 & 6 octobre 1789 se maintiendra & se consolidera. Il n'y avoit jamais renoncé, 1°. parce qu'il n'est pas de la nature du despotisme de revenir de lui-même sur ses pas, mais bien de continuer toujours sa marche par des routes plus obliques encore que celles qu'il a suivies auparavant, & d'autant plus obliques, qu'on cherche davantage à les découvrir. L'opinion publique, quelle que soit sa toute-puissance sur

---

les rois n'ont pas voulu voir que les peuples, en s'éclairant sur la nature des gouvernemens, demandoient des modifications dans le pouvoir monarchique, plus directes & plus relatives au droit naturel des nations & à la politique de la raison ; ils ont insisté, non-seulement pour conserver le pouvoir monarchique dans tout l'appareil des anciens despotes d'Asie, & comme droit de conquête, mais pour le rendre absolument théocratique & arbitraire ; & ils ont perdu sans retour dans l'opinion publique, non-seulement la vénération qu'on leur accordoit autrefois comme à des Dieux, mais le respect même du cœur, qu'on porte au dernier des citoyens, quand il est vertueux. On a vu que la morale des rois ne pouvoit point s'accorder avec la morale universelle, & qu'elle marchoit toujours en raison inverse de celle-ci, soit par l'éducation de ces prétendus propriétaires des nations, soit par l'excentricité de leur sphere qui les repousse sans cesse hors de la sphere commune des autres hommes ; d'où l'on seroit tenté de croire que l'état de roi, & à plus forte raison celui de despote, est un état contre nature.

la masse des esprits, ne suffit pas pour redresser cette marche, parce que l'opinion publique n'est qu'une puissance morale, & que le despotisme ne connoît d'autre puissance morale que ses longues habitudes & les prétendues prérogatives de sa seule volonté.

2°. Parce que la cour de France étant mue, dirigée & encouragée par l'influence d'une cour étrangère, très-despotique elle-même, & dont l'unique but étoit de nous faire servir à ses projets d'ambition & à ses plans de conquêtes, il n'étoit pas probable que cette puissance étrangère donnât, dans aucune circonstance, d'autres conseils que ceux qu'elle avoit déjà donnés, & qu'elle abandonnât si facilement la douce habitude d'enchaîner à son char, & de presurer à son aise la seule nation de l'Europe, qui, par ses richesses, sa valeur & sa population, pouvoit la rivaliser, & mettre un obstacle réel & continuel à son agrandissement. Le célèbre prince de Kaunitz, qui savoit mieux que personne, que jamais la maison d'Autriche ne parviendroit à faire de nouvelles conquêtes, si la France restoit attachée au corps Germanique, & si l'alliance de la Prusse étoit à notre dévotion, n'avoit pas trouvé de meilleur moyen pour nous détacher de toute l'Europe, & nous gouverner à son gré, que de nous attacher à la cour de Vienne, par des alliances de tous les genres, & par des cajoleries de toute espèce à nos ministres. Il avoit si bien tendu ses filets à cet égard, que dès-lors nul ne pouvoit obtenir de graces marquées à Versailles; nul ne pouvoit entrer dans le Ministère; nul ne pouvoit s'y conserver, sans être reconnu pour homme dévoué au parti Autrichien. On avoit fait plus : on avoit trouvé moyen de fermer la bouche aux ministres disgraciés, par la crainte qu'on leur inspiroit, & par les récompenses dont on les combloit. Et le Prince de Kaunitz, croyant que le caractère françois étoit encore plus pusillanime qu'il n'étoit indiscret, il avoit compté sur un secret dont on avoit grand soin ici d'étouffer les moindres traces, dès qu'il menaçoit d'éclore.

D'après toutes ces observations, qui ne sont que trop réelles & trop frappantes, qu'on juge donc si le gouverne-

ment françois avoit voulu ou pu changer de plan dans aucun temps. Non, je le répète, il n'en a jamais changé par lui-même; il s'eſt contenté de le varier ſuivant les circonſtances; & la tactique incertaine des ruſes miniſtérielles de notre cour, s'étant perfectionnée par la tactique profonde & conſommée des ruſes autrichiennes, on avoit connu toutes les marches & contre-marches dont il falloit faire uſage à ſur & meſure, & au beſoin.

Je ne citerai pour exemples, parmi les miniſtres françois dévoués au parti Autrichien, que *l'Archevêque de Sens* & *M. de Lamoignon.* Ces deux hommes étant ſans talens comme ſans patriotiſme, n'avoient autre choſe à faire pour mériter leur place & la conſerver, que de s'empreſſer à montrer leur dévouement & à la cour influente & à la cour influée. Cet empreſſement s'accordoit parfaitement bien avec leur caractère cupide & irréfléchi : ils avoient tous deux le mot de l'ordre dans les inſtructions qu'ils recevoient de l'Abbé de Vermont (1), regardé comme le correſpondant direct du prince de Kaunitz; l'un pour achever la dilapidation des finances, & l'autre la dilapidation des lois. Mais M. de Lamoignon avoit de plus un reſſentiment à ſatisfaire contre les Parlemens. Fort des puiſſances qui lui donnoient l'impulſion en ſecret, & de ſa haine qui lui donnoit des aîles en public, il voulut, comme l'Ange du Seigneur, exterminer d'un ſeul coup tous les grands tribunaux du royaume; car il ne falloit point de tribunaux réfractaires à la volonté arbitraire du prince dans un empire allié de la maiſon d'Autriche, puiſqu'il n'y en avoit point dans les états héréditaires de cette maiſon. C'étoit donc à nous mettre totalement de niveau avec les Hongrois, les Autrichiens, les Bohêmes & les Moraves, que M. de Lamoignon tendoit abſolument; mais ſon opération fut bientôt ſuivie d'un échec : l'inertie des tribunaux inférieurs la rendit nulle; & ce qui fut pis encore pour ces innovateurs pervers, l'inertie

(1) S'il eſt un traître qui mérite d'être pourſuivi à outrance, c'eſt *l'abbé de Vermont.*

des

des tribunaux inférieurs la rendit nulle; & ce qui fut pis encore pour ces innovateurs pervers, l'inertie des troupes leur ôta tout espoir d'une nouvelle tentative en ce genre.

Telle a été cependant la conduite des ministres françois, dirigés par un fil secret de la cour de Vienne. Telle fut l'erreur grossière de ces hommes vains & avides, qui croyoient tout soumettre à leurs volontés par des baïonnettes & des lettres de cachet. Ils ne voyoient pas que dès l'instant que le mépris public les avoit investis de toutes parts, les baïonnettes avoient perdu de leur docilité, & que les lettres de cachet, loin d'épouvanter personne, ne servoient au contraire qu'à réunir & soulever tous les esprits (1). Puisque la Providence a voulu que les Nations

(1) Les ministres se sont presque toujours imaginé que c'étoit réellement un effet de la bonté du roi & de leur humanité à eux-mêmes, s'ils n'employoient pas à chaque instant les baïonnettes & les lettres de cachet pour se faire obéir. Ils ont cru follement que cent cinquante mille soldats français subjugueroient aisément trente millions de français leurs compatriotes. Ils n'ont pas vu qu'il faudroit prodigieusement rabattre un jour de cette prétention, & que le devoir des officiers & des soldats ne s'étendoit pas jusqu'à égorger leurs pères, leurs mères, leurs frères, leurs sœurs, leurs amis, leurs maîtresses, pour procurer au roi & à ses ministres toutes les jouissances qu'il leur plairoit d'imaginer, & pour leur donner moins de peine à remuer le bout de la langue; car enfin que demandent les despotes & leurs ministres, lorsqu'ils ordonnent aux soldats d'égorger leurs concitoyens, comme cela est arrivé en France & dans les pays-bas Autrichiens, si ce n'est que ces soldats leur épargnent la peine de penser. « *Je veux* » *votre argent & vos propriétés, disent les despotes aux peuples. Nous* » *ne trouvons pas à propos de vous les donner, répondent les peuples* » *avec respect, & nous vous en expliquerons les raisons* ». Feu *sur* » *cette canaille, disent les despotes aux soldats.* « *Je veux que vos* » *opinions & vos pensées relèvent des miennes, & que vous m'adoriez* » *continuellement. Nos opinions & nos pensés ne sont pas à vous,* » *elles sont à nous, c'est Dieu qui nous les a données, & c'est lui seul* » *que nous adorons.* Feu, *soldats, sur cette canaille. Je veux rétablir* » *le désordre que j'ai mis dans les finances de l'état, & je veux que* » *vous m'en trouviez absolument les moyens, sans être obligé de vous* » *rendre compte de l'emploi que j'ai fait jusqu'à présent de ces finan-* » *ces, & de celui que j'en ferai par la suite. Nous ne pouvons nous*

fussent éclairées sur leurs droits aussi positivement & aussi généralement qu'elles le sont aujourd'hui, il falloit se prêter aux circonstances, & ne pas braver la force de l'opinion par des tentatives extravagantes sur la liberté des citoyens, & par des raisonnemens absurdes & ridicules en faveur du monarchisme. Appartient-il donc à quelques génies étroits & bornés, que le hasard & souvent l'intrigue ont mis en place, d'arrêter la marche des choses, & d'empêcher que la grande procession des êtres pensans arrive à sa destination ? La perfection de la raison humaine, la réclamation du droit naturel pour tous en général & pour chacun en particulier, la liberté d'opinions, l'équité dans les lois, l'abolition du pouvoir arbitraire ; voilà ce que demande aujourd'hui la nature entière ; voilà ce que l'aspect imposant du

---

» *prêter à cette volonté, sans assembler les représentans de la nation,* » *& sans délibérer librement sur la proposition que vous nous faites,* » *parce que vous avez trop abusé jusqu'ici de notre argent, de notre* » *confiance & de notre fidélité. Feu, soldats, sur cette canaille*». On comprend donc clairement qu'au moyen de ces deux mots : *je veux* & *feu*, le gouvernement monarchique se feroit simplifié singulièrement en France, comme il l'est en Autriche, & qu'on n'auroit pas eu besoin de savoir lire & écrire, ni même de se donner la peine de penser un seul moment pour être roi ou ministre. On auroit eu le temps de se divertir tout le jour, en disant le matin, *je veux*, & le soir, *feu*, si on n'avoit pas été obéi. Vous voyez bien, peuples de la terre, que chacun cherche ses commodités dans ce monde. Un roi & des ministres n'ont pas le temps de réfléchir sur ce qu'il faut faire : par *je veux* & *feu*, tout est dit, tout est pensé. Mais si les officiers & les soldats réfléchissent qu'en faisant feu sur leurs compatriotes pour la commodité de cinq ou six personnes, ils tueront leurs parens, leurs femmes, leurs maîtresses, & qu'au regret de les avoir tués, se joindra celui d'être encore plus esclaves & plus misérables qu'auparavant, ils ne feront point feu ; ils boiront au contraire avec leurs parens, leurs amis & leurs maîtresses, & ils diront : nous ne voulons pas verser leur sang, parce que c'est le nôtre propre : nous avons fait serment de défendre nos parens, nos amis, nos maîtresses & nos campatriotes, contre des ennemis étrangers, & non de les égorger pour le bon plaisir & la commodité de cinq ou six personnes.

soleil attend de ses rayons bienfaisans, puisqu'il continue à éclairer notre espèce & à la vivifier; voilà ce que tout homme a droit d'espérer, puisque tout homme, en naissant, acquiert un droit égal aux jouissances de la vie & aux avantages de la société. Il seroit bien plaisant, en vérité, que les lumières éparses au milieu des nations, leur industrie, leurs talens, leur génie, leur force, leur existence morale, civile & politique n'eussent d'autre but que l'avantage & le bon plaisir d'un seul, & que la majesté universelle du genre humain fût dévouée à être l'esclave de la majesté d'un particulier. Où étions-nous donc ? dans quels siécles avions-nous vécu ? Dans quelle espèce de léthargie le genre humain étoit-il plongé ? Nous avons ouvert les yeux, & nous n'avons vu autour de nous que des êtres qui nous ressemblent. On nous a dit que dans cette foule de millions de nos semblables, il y en avoit quelques-uns d'une nature absolument différente, & qui se regardoient comme les propriétaires des autres. Nous avons examiné de près ces prétendus propriétaires des nations, & nous n'avons trouvé en général, pour résultat de leur caractère prétendu divin, qu'un orgueil illimité, que des vices, des foiblesses & des passions souvent pires que chez le reste des hommes (1). Où donc est le droit

(1) On a beau dire, que ce n'est que dans le gouvernement d'un seul que les mœurs se corrompent. La démocratie & l'aristocratie ont de grands inconvéniens sans doute; mais ces deux especes de gouvernemens ne sont point corrupteurs de l'esprit & du cœur, comme le gouvernement d'un seul. Un Roi qui distribue les graces à son gré, quelle que soit d'ailleurs la constitution de l'Etat, attire nécessairement autour de lui tous les fainéans de la nation, tous les gens avides & pervers : & de proche en proche, la corruption, gagnant toutes les classes de la société, finit par corroder les Corps législatif & judiciaire même. Je crois donc que le meilleur gouvernement possible, réservé à la perfection de la raison humaine, sera celui où la fainéantise & la cupidité n'auront point d'idole particulière à encenser; où le Roi n'aura rien à donner; & où la Nation, en faisant la loi, accordera seule les graces & les récompenses. Je laisse aux gens de bien à décider cette question.

de propriété & d'autorité abſolues pour eux? Pourroit-il être ailleurs que dans la force & dans l'opinion? Mais c'eſt le nombre qui fait la force & l'opinion; & dès que le nombre a été frappé du trait de lumière qui épure ſa raiſon & ſon jugement; dès que l'opinion du nombre eſt décidée ſur le droit de tous, le droit excluſif d'un ſeul n'eſt plus rien, il tombe en déſuétude; il ne préſente enfin qu'une idée vaine, dont l'expreſſion ne ſignifie autre choſe qu'une antique erreur du genre humain, qu'un abus des premières ſociétés, & qu'une preuve morale de l'ignorance & de la ſtupidité des premiers hommes.

QUATRIÉME DISCOURS.

Plus on examine la queſtion du prétendu droit excluſif d'un ſeul ſur tous, plus on trouve qu'il eſt important de la réſoudre & de la déterminer poſitivement aujourd'hui pour tous les peuples du monde. Dans l'enfance des ſociétés, l'ignorance & la ſtupidité générales des hommes, exigeoient ſans doute que le plus hardi & le mieux aviſé d'une nation fût choiſi pour le chef de ſes compatriotes, afin de les conduire à la guerre; car la guerre & les maſſacres des nations par les nations étoient, dans l'état primitif des choſes, une fatalité inhérente, alors, à la cervelle humaine, (vu l'imperfection primitive de cet organe); & cette fatalité devoit continuer à avoir ſon effet juſqu'à ce que l'organe de la raiſon, chez l'homme, eût été modifié par le temps & l'expérience. Mais aujourd'hui que des peuples entiers ſont éclairés ſur leurs droits naturels; aujourd'hui qu'ils ſont pénétrés de la raiſon de leur égalité & du libre arbitre de leur humanité, quel beſoin ont-ils d'aller égorger leurs ſemblables, & de ſe faire égorger pour ſatisfaire au caprice & au libre arbitre d'un ſeul? Et en vertu de quel droit prétend-on, ſurtout, armer les citoyens les uns contre les autres, pour les forcer les uns par les autres, à ſubir, tous également, & ſans ceſſe, le joug du deſpotiſme & l'arbitraire des impôts? Si les premiers hommes ont dû s'en rapporter aux plus éclairés d'entr'eux pour ſe former des lois; ſi les légiſ-

lateurs ont acquis par-là quelques droits, c'eſt à la reconnoiſſance & à la vénération de leurs contemporains & de la poſtérité, & non à la propriété des nations qu'ils ont dû prétendre; car un homme n'acquiert point de titre ſur la liberté d'un autre homme, pour avoir contribué à ſon éducation, ou pour lui avoir donné un bon conſeil; ou pour l'avoir aidé à ſe défendre contre ſes ennemis. D'un autre côté, lorſque les peuples ont choiſi ou adopté des légiſlateurs, ils n'ont pu ſe démettre du droit de contrôler leur légiſlation, de la déſapprouver ou de la changer même, ſi elle ne leur convenoit pas. De même, lorſqu'ils ont choiſi un général, ils n'ont pu ſe donner à ce général comme une propriété territoriale; ils lui ont dit ſeulement: Si nous ſommes vainqueurs, nous te couronnerons, pour annoncer à tous que tu es notre chef de bataille; & ſi tu continues à te conduire avec bravoure & prudence, nous te confirmerons dans l'exercice de chef. Mais une couronne de laurier ou de diamans, mais la prérogative du titre de général d'armée n'emportent pas plus le droit arbitraire de vie & de mort ſur les peuples, que la prérogative du titre de légiſlateur n'emporte celui d'impoſer arbitrairement leurs propriétés. Tel eſt d'ailleurs le droit de la nature & de la raiſon, que le général doit être ſubordonné au légiſlateur, le légiſlateur à la nation, & tous trois aux lois que la nation aura délibérées & conſenties, par une aſſemblée collective des repréſentans de ſes provinces. Si le légiſlateur & le général ont abuſé de leurs titres & de la prérogative de ces titres, l'un, pour faire des lois contraires au bien de la nation, & l'autre, pour appuyer ces lois par la force, alors la nation rentre dans tous ſes droits; elle ne doit plus obéiſſance militaire au général, ni obéiſſance civile au légiſlateur, ni obéiſſance politique aux lois qu'on a promulguées ſans ſa participation & ſon conſentement. Elle ne doit plus obéiſſance militaire au général, 1°. parce qu'il ſeroit extravagant & abſurde que pour obéir à la fantaiſie de ce général, elle tournât ſes propres armes contre elle-même; 2°. parce que ce général, abuſant de la force qui lui a été confiée,

pour faire exécuter des lois arbitraires, eſt devenu coupable du crime de lèſe-nation au premier chef. Elle ne doit plus obéiſſance civile au légiſlateur, 1°. parce qu'il ſeroit d'une démence extrême de livrer aveuglément & au haſard, ſa vie, ſon honneur & ſon argent à celui qui vous annonceroit, par des lois arbitraires, qu'il en veut diſpoſer quand il lui plaira & de la manière qui conviendra, en temps & lieu, à ſes idées & à ſes calculs; & 2°. parce que le légiſlateur ayant abuſé de ſa prérogative de légiſlateur, pour vous aſſervir à l'égoïſme de ſa volonté, il eſt devenu coupable du crime de lèſe-ſociété au premier chef. Elle ne doit point obéiſſance politique aux lois qu'on a promulguées ſans ſa participation & ſon conſentement, 1°. parce que toute loi quelconque eſt un contrat de ſociété politique, dans lequel chacune des parties contractantes doit être appelée & conſultée, & qui ne peut avoir de force que par le conſentement libre & la ſignature reſpective des parties; 2°. parce qu'il eſt démontré clairement qu'en refuſant d'admettre la nation dans le contrat reſpectif de la loi, le légiſlateur n'a d'autre vue que de l'aſſervir entièrement, & de la réduire à l'état paſſif des animaux domeſtiques; ce qui eſt une léſion atroce du droit civil, politique & moral des nations & des individus.

Mais il eſt une circonſtance où l'abus du pouvoir eſt bien plus étrange encore & bien plus dangereux: c'eſt celle où le même homme, après s'être arrogé le pouvoir exécutif & le pouvoir légiſlatif, en conclut que le pouvoir d'impoſer les taxes à ſon gré, lui appartient encore. Un ange, le plus parfait des anges, (s'il en exiſtoit doués de toutes les perfections qu'on leur attribue,) ne pourroit jamais nous perſuader qu'il n'abuſeroit pas de ces trois pouvoirs réunis; & c'eſt néanmoins ce que prétendent quelques hommes appelés *rois* ou *empereurs*, & qui ſont ſujets aux mêmes fonctions & aux mêmes infirmités de la vie que nous. Dieu, diſent-ils, leur a fait la grâce de tout ſavoir & de tout prévoir; ils ſont la juſtice & la ſageſſe même; nul n'en peut douter, ſans paſſer pour un mauvais citoyen ou pour une mauvaiſe tête. La moindre

réſiſtance d'opinion contre une prétention ſi abſurde, eſt un crime à leurs yeux. Arrivé à ce période, leur orgueil n'a ceſſé de s'agiter pour chercher un moyen final de conſommer le crime atroce de lèſe-nation & de lèſe-humanité par-tout, en ne laiſſant plus aux peuples que la faculté pure & ſimple de végéter ſous le bon plaiſir de leurs propriétaires prétendus; ils n'ont pas vu (car l'orgueil eſt aveugle) qu'à meſure qu'ils empiètent ſur les droits naturels de leurs ſemblables, ils rompent tous les liens de la ſociété & des gouvernemens. Ils n'ont pas vu qu'en voulant étouffer ou éblouir l'opinion publique, puiſée aujourd'hui dans les lumières d'une raiſon univerſelle, c'étoit la concentrer dans chaque individu, & lui donner une énergie infiniment plus redoutable. Ils n'ont pas vu qu'en frappant de leur ſceptre de fer, des maſſes formidables qui commencent déjà à s'ébranler d'elles mêmes, ils riſquoient d'en éprouver un contre-choc terrible. Les deſpotes enfin, n'ont pas vu qu'en voulant élever leurs prétentions juſqu'à celles des dieux, leur qualité d'homme diſparoiſſoit toute entière, & qu'ils n'étoient plus, aux yeux de la multitude, que des êtres bizarres & fantaſtiques, que des aſſemblages monſtrueux d'erreurs & d'extravagances.

Quelle démence plus inconcevable en effet que celle d'un homme qui veut s'arroger tous les pouvoirs enſemble, & dominer à ſon gré ſur la foule de ſes ſemblables! Quelqu'un de nous, ô miſérables mortels! a-t-il reçu de la nature tous les dons à la fois? A-t-il puiſé dans ſon éducation cette ſageſſe infinie, cette pureté de principes & d'intentions, cet eſprit univerſel de juſtice, cette profondeur de génie & cette ſagacité de jugement qui pourroient permettre à peine à un homme d'aſpirer au pouvoir ſuprême? Quel eſt le roi qui peut ſe flatter d'avoir toutes ces qualités? En eſt-il un ſeul que l'hiſtoire puiſſe nommer pour les avoir toutes poſſédées? S'il n'en eſt point, s'il n'en peut exiſter, quel eſt donc l'être inſolent & audacieux qui oſe prétendre au pouvoir abſolu? Le malheureux! accablé de ce pouvoir, il en ſent tôt ou

tard le pesant fardeau. Soit qu'il reconnoisse ou non son incapacité, les rênes de l'état n'en sont pas moins flottantes entre ses mains. S'il n'est pas tyran par caractère, il le devient par crainte. Un seul maître, dit-on, vaut mieux que plusieurs; mais un tel maître, un despote, est une hydre à cent têtes. Fut-il jamais un tyran qui ait agi seul & par lui-même? N'a-t-il pas toujours créé d'un coup de baguette des milliers de tyrans subalternes, des troupes nombreuses de satellites, pour agir en son nom & pour son nom? Instrumens passifs de la volonté réelle de leur maître, n'ont-ils pas été souvent les instrumens actifs de leur propre volonté à eux-mêmes? Où donc est l'avantage d'un gouvernement quelconque, quand le chef se croit au-dessus de la loi & de l'opinion; quand la nation n'exerce ni le pouvoir exécutif, ni le pouvoir législatif, ni celui même de s'imposer les taxes qu'elle paie; quand enfin le gouvernement lui dénie le droit de régler les subsides qu'il demande? En vérité, l'esprit se confond dans cet abyme de prétentions ridicules & extravagantes. Quoi! peuples de l'Europe! vous auriez pris ou conservé des monarques, pour obéir à tous leurs caprices? Vous leur auriez confié le sceptre, pour vous en frapper sans cesse & vous outrager à chaque instant? Vous les auriez comblés de biens, pour vous faire périr dans la misère? Vous auriez environné leur trône de tout l'éclat des grandeurs & de toute la somptuosité des richesses, pour vous avilir & vous fouler aux pieds? Vous leur auriez remis la puissance législatrice, pour déployer cette puissance contre vos droits naturels, votre sureté personnelle, vos propriétés, votre faculté même de penser? Vous leur auriez transmis le pouvoir exécutif, pour vous menacer à chaque pas de la pointe de leurs baïonnettes, ou pour aller égorger des peuples voisins, sans autre motif que le vertige de leur ambition ou de leur vengeance? Vous les auriez chargés du trésor de l'état, pour en abuser sous tous les rapports, corrompre les mœurs dans toutes les classes de la société, enrichir leurs favoris, bâtir d'inutiles palais, & entreprendre des guerres injustes & ruineuses?

Non,

Non, jamais les nations n'ont pu s'abandonner à ce point aux caprices d'un seul; non, jamais elles n'ont pu se dévouer à une pareille destinée; non, jamais un seul individu de ces nations n'a pu y consentir de son plein gré, ni pour lui, ni pour ses descendans. Chaque individu, au contraire, étonné en lui-même d'un pouvoir aussi abusif, aussi révoltant, cherche sans cesse avec inquiétude dans l'opinion générale de ses compatriotes l'aveu de son opinion particulière à cet égard. Il cherche cet aveu dans la morale du cœur humain, dans l'histoire des nations, dans les lois de la nature, dans les écrits des philosophes, dans les principes même des jurisconsultes les plus dévoués au pouvoir monarchique; par-tout il le trouve conforme à ses propres idées; par-tout un sentiment public ou secret repousse avec horreur l'idée d'un gouvernement arbitraire.

Mais considérons l'état cruel d'oppression & d'avilissement où gémissent la plupart des peuples de l'Europe. Qu'on examine sur-tout le régime légionnaire, taxateur & inquisitorial qui gouverne arbitrairement l'Autriche, la Hongrie & une partie de l'Allemagne, & l'on s'attendrira sur le sort de ces malheureuses contrées, & l'on fera des vœux ardens pour leur délivrance & leur liberté. Peuples infortunés! dont jamais nous ne fumes les ennemis que par l'ambition respective de nos tyrans, loin de servir la fureur ou la cupidité du vôtre, imitez notre exemple & notre courage. Laissez en paix les enfans de Mahomet, & venez réunir vos armes aux armes des Brabançons, vos frères & vos amis, & comme vous opprimés par la même main. Ne rougiriez vous pas quand la France est libre, quand les Pays-bas veulent l'être, de jouer le rôle affreux de ces hordes barbares qui, après avoir dévoré une portion de l'espéce humaine, sous les enseignes d'un Alaric ou d'un Attila, retournoient dans leur pays porter les mêmes chaînes qu'ils avoient données aux autres peuples. Réfléchissez-y, & songez, si l'amour de la liberté ou le respect pour elle ne guide pas vos bataillons, que vous aurez à faire, non-seulement à ces mêmes guerriers qui poursuivirent votre reine en 1741, mais à des

français libres, mais à trente millions de français, mais à des hommes enfin dont toutes les puissances de l'Europe ne peuvent plus aujourd'hui calculer la valeur & l'activité. Peuples Hongrois! peuples Allemands! soyons amis; réunissons-nous pour abatre cet hydre féroce du despotisme, dont les cent têtes s'alongent de toutes parts sur ce continent. Demandez-vous à vous-mêmes ce que sont devenus chez vous les droits de l'homme & des nations? Avez-vous une existence civile & politique, dès que vous laissez le droit d'imposer les taxes à celui qui s'est arrogé le droit unique de faire vos lois & de commander vos armées? Quelle espèce de titres & de propriétés est devenue sacrée pour lui? Quelle considération peut l'arrêter, dès qu'il se croit infaillible & impeccable, dès qu'il annonce son droit comme un droit divin? Peuples infortunés, je ne vois pas ce qui vous reste, si ce n'est des yeux pour pleurer & un cœur pour palpiter jusqu'à la mort sous les angoisses de l'oppression & de l'avilissement.

CINQUIÈME ET DERNIER DISCOURS.

Rois de l'Europe, c'est à vous maintenant à qui je m'adresse: voyez comme l'empire de la raison étend son influeuce de toutes parts; voyez comme l'indépendance de l'Amérique a développé l'amour de la liberté dans tous les cœurs; voyez comme l'histoire du grand Frédéric, dont le génie veille encore sur l'ambition de ses voisins, nous a fait connoître la différence des rois entr'eux, & leur véritable nature; voyez combien la force des idées philosophiques & l'énergie des expressions lancent de traits de lumière & de courage dans toutes les ames; voyez avec quelle sagacité d'esprit on devine vos intentions perfides, & on se joue de vos projets absurdes; voyez combien de ressources il existe aujourd'hui dans la masse des esprits réunis, & tendant au même but; dans cette fermentation d'idées provoquées par la résistance & alimentées par une foule d'écrits en tout genre; dans cette multitude d'êtres pensans, qui semblent frappés

tous en même temps de la même commotion, & dont l'union tacite d'opinions & de sentimens prend de nouvelles forces chaque jour ; voyez enfin, dès que la France, l'Angleterre & la Suisse sont libres, si vous pouvez vous flatter de replonger le genre humain dans la barbarie, & de le soumettre entièrement à vos caprices & à vos volontés (1) ? Rois de l'Europe, craignez le désespoir des peuples soumis à votre empire ; craignez que la main du soldat, sur laquelle vous avez tous fondé le système extravagant d'un despotisme absolu & d'une monarchie universelle, loin de se plonger dans le sein de son frère ou des peuples voisins, ne tourne au contraire contre vous-même le poignard dont elle est armée. Quelle soif cruelle vous dévore ? Quel vertige vous tourmente ? Que cherchez-vous, ô rois ? Que voulez-vous enfin ? Est-ce de l'or ? Est-ce du sang ? Il n'y en a pas assez sur la terre pour vous rassasier. Ce sont tous les pouvoirs ensemble, tous les royaumes de la terre réunis, dites-vous ! Ah ! malheureux, quel fardeau pour vous ! Mais quelle raison donnez-vous pour justifier cette prétention ? C'est pour le bonheur des peuples, répétez-vous sans cesse. Quoi ! c'est pour le bonheur des peuples que vous ne cessez d'employer contr'eux la ruse, le mensonge, la corruption & la force ? Quoi ! c'est pour leur bonheur que vous voulez être à chaque instant de votre vie, le maître absolu de leurs vies, de leur liberté, de leurs propriétés, de leur honneur & de leurs opinions ? Mais

(1) Le projet d'asservir entièrement tous les Peuples de l'Europe & & de les réduire à l'état passif d'animaux purement domestiques, a été depuis long-tems l'objet d'une négociation très-sérieuse entre différens cabinets de l'Europe. On s'envoyoit réciproquement des plans à ce sujet. C'étoit l'Angleterre qui inquiétoit le plus ; & si l'Angleterre n'avoit pas été une Isle, sa liberté auroit déjà été attaquée plusieurs fois, comme celle de la Hollande ; les Anglais auroient été abandonnés de leurs alliés comme les Hollandais, & les Rois de l'Europe auroient été tous des Dieux, que le Dieu d'Autriche auroit mangés tour à tour ; & nous autres Peuples, tous de troupeaux de bêtes.

qui êtes-vous, vous qui osez insulter si audacieusement à la raison de l'homme & aux droits des Nations ? Quelle est votre essence ? Quelle est votre nature ? Regardez-vous : n'êtes-vous pas pêtris d'une chair qui doit pourrir comme la nôtre ? Vos os ne sont-ils pas condamnés à se dissoudre en poussière, dans la poussière de nos tombeaux ? N'êtes-vous pas asservis, comme nous, aux fonctions animales les plus sales & les plus dégoûtantes ? Votre tête n'est-elle pas sujette à se troubler par les vapeurs du vin, & par les accès de l'orgueil & de la colère ? Vous êtes assis sur votre cul comme les autres; (Montagne l'a dit avant moi), & vous osez prétendre à la majesté des Dieux & vous affectez un pouvoir universel & illimité ! Dieux de boue ! les vers vous détruiront un jour ; ils creuseront cette cervelle exaltée dans laquelle un esprit de vertige & d'erreur circuloit sans cesse pour votre malheur & le nôtre ; & l'on ne verra plus alors dans la cavité de vos crânes que le vide affreux de vos prétentions & le néant de votre existence. Non ! ne croyez pas qu'il suffise de porter une couronne pour en être digne. Ne croyez pas qu'il suffise de remuer le bout de la langue, & de dire, *je veux*, pour signifier qu'on est le maître des humains. On peut être leur tyran, mais on n'est point le maître de ceux dont on n'a pas su captiver le cœur ; car c'est dans le cœur de l'homme seulement que résident la véritable puissance & la véritable autorité de son semblable. Vos canons & vos baïonnettes pourroient faire couler du sang & de l'or au gré de vos caprices, mais jamais ils ne feront vibrer en votre faveur une seule fibre du cœur humain. Jamais ce cœur ne se dilatera en votre présence : contracté en lui-même il contractera la physionomie de ceux qui vous aborderont : un faux air de satisfaction & de respect vous cachera le sentiment vrai de mépris & de haine qu'on vous portera. Sans doute que votre œil orgueilleux, planant au-dessus de toutes ces physionomies factices, ne daignera pas descendre jusqu'à elles, pour en approfondir les mouvemens ; mais votre propre, comprimé sans cesse par les cœurs que vous

repouſſez, vous en avertira ſuffiſamment par les ſpaſmes du dégoût & de l'ennui. Vous continuerez à la vérité à vous gorger des mets les plus exquis, & à rire avec inſolence, au mllieu de vos exultations familières, de la miſère des peuples & de leurs plaintes répétées; mais votre orgueil & votre inſouciance même ſeront les bourreaux de votre ame & les vengeurs des nations; mais votre ſang, allumé par la fiévre de la colère & du dépit, détruira les organes de votre végétation; mais une langueur funeſte empoiſonnera le reſte de vos jours; mais vous périrez conſumés du feu infernal qui dévore l'ame des deſpotes (1).

Mais dis-moi, ô Céſar autrichien! toi qui prétends à la monarchie univerſelle; toi qui tendis tes filets de toutes parts pour faire donner dans le piége les rois tes beaux-frères; toi qui parcourus en poſte la France, l'Italie & la Pologne, pour voir ce qui te conviendroit dans ces belles contrées; toi qui crus, en humiliant le pontife de la religion romaine, avoir conquis Rome & l'état eccléſiaſtique; toi qui crus qu'en attaquant la Bavière, tu diſſoudrois la confédération germanique; toi qui crus qu'en formant une alliance guerrière avec les Ruſſes, pour conquérir les Turcs, tu triompherois des derniers, afin de tromper enſuite Catherine II; toi que la fièvre & la pulmonie

(1) Juſqu'à préſent, les écrivains modernes les plus philoſophes n'ont fait que bégayer ſur les reproches qu'ils avoient à faire à leurs deſpotes. N'eſt-il donc pas temps, grand Dieu! de parler net ſur cet objet, & d'accoutumer les hommes à dire la vérité ſans déguiſement à leurs oppreſſeurs? Je ſais bien que les oppreſſeurs regardent ces vérités comme des inſultes, & que les commis des bureaux & des chancelleries royales ou impériales, prétendent que c'eſt manquer de reſpect aux gouvernemens, que d'éclairer les nations ſur la conduite de leurs chefs. Mais ces commis ſont bien plaiſans, d'imaginer que la vérité eſt moins reſpectable que les rois. Si on ne diſoit jamais la vérité, il s'enſuivroit que le deſpotiſme ne finiroit jamais, & que les commis des bureaux miniſtériels ſeroient de pere en fils d'éternels petits tyrans ſubalternes. Ils parlent pour eux; nous parlons pour nous, & celui qui dit la vérité, finit toujours par avoir raiſon.

menacent à chaque instant du tombeau ; dis-moi jusqu'où prétends-tu porter le despotisme que ta famille affecte depuis si long-temps ? Jusqu'à quand ton ambition démesurée abusera-t-elle de la patience des peuples voisins ? Jusqu'à quand enfin troubleras-tu le repos de l'Europe entière par tes intrigues & tes armées ? C'en est fait, ta politique est par-tout dévoilée. Par-tout on a deviné d'avance les perfidies nouvelles que ton cabinet prépare pour couvrir les perfidies précédentes. Tu menaceras la France, mais tu n'oseras jamais attaquer seul des Français libres : on t'aura charitablement averti de ce qu'ils valent aujourd'hui, de ce qu'ils peuvent aujourd'hui, & sur-tout qu'*ils t'abhorrent & ne te craignent point*. Tu solliciteras la Prusse, l'Espagne, la Sardaigne même à se joindre à toi, pour soutenir ce que tu appelleras l'intérêt commun de la royauté ; mais ces puissances verront bien que ce sera plutôt l'intérêt de ton ambition & de ta vengeance. Elles savent que nous aimons notre roi, & qu'il sera plus heureux par notre liberté, qu'il n'étoit malheureux par le despotisme de ses ministres, & par l'influence de ta cour : les chefs de ces trois puissances imiteront son exemple, en rendant à leurs peuples les droits que la justice & la raison leur ont donné de toute éternité Le roi de Sardaigne sait d'ailleurs que nous respectons & aimons toute sa famille, & qu'il est plus grand à nos yeux, par son gouvernement paternel, que tous les Césars modernes ensemble. Le roi d'Espagne n'a nul intérêt à troubler notre repos ; Louis XVI ne l'appellera point à son secours : il est au milieu de ses enfans, & si les Espagnols entroient sur nos frontières, le pacte de famille nationale seroit rompu dès l'instant : ou l'Espagne deviendroit libre comme nous ; ou les Français se vengeroient bientôt des Espagnols. De son côté, le successeur de Frédéric est trop bon politique & trop brave guerrier, pour attaquer sans raison un peuple qui eut toujours un penchant décidé pour la maison de Brandebourg, qui fut l'allié naturel de sa puissance, qui devoit toujours l'être, & qui le sera maintenant par la force des choses & par un égal intérêt.

Mais suppoſons qu'une politique aveugle & perverſe amenât ſur nos frontieres, les eſpagnols, les piémontois, les pruſſiens & les autrichiens; eh! bien, nous aurions plus d'ennemis à vaincre & plus de gloire à acquérir. Et puis, crois-tu, ô céſar autrichien! que les anglois & les ſuiſſes n'auroient pas auſſi, avec nous, l'intérêt commun de la liberté des peuples à défendre? crois-tu que ces belges, qui abhorrent ta domination, qui exécrent ta famille, qui demandent vengeance contre toi, au ciel & la terre (1); crois-tu que l'amour de la liberté, & le reſpect pour leur religion, n'en feront pas des héros réunis aux héros françois? & crois-tu encore que ces ſoldats allemands qu'on avoit décriés à tort parmi nous, comme de vils automates, & qui cependant ſe ſont montrés en grande partie pour la cauſe de la liberté, ne marcheront pas avec regret contre des hommes leurs ſemblables & leurs freres; qu'ils ne jetteront pas leurs armes bas pour aller les embraſſer, au lieu de les égorger; qu'ils ne feront pas enfin cauſe commune contre toi? oui, ces ſoldats allemands ne ſont pas moins réfléchis, moins humains que les ſoldats françois & les citoyens du Brabant. Je vous l'atteſte, courageux belges! je l'avois prédit pour la révolution en France: ces ſoldats qu'on fera marcher contre vous, en ennemis, deviendront, par un coup de la providence, vos amis & vos défenſeurs. Le ſort en eſt jetté: les nations vont être libres, & les tyrans vont diſparoître de deſſus la face de la terre. Ne vous effrayez pas des premiers moments: ne redoutez ni les menaces du céſar autrichien, ni la marche de ſes armées, ni ſes trains d'artillerie: les françois vous ont appris comment on diſſipoit ces troupes, en leur préſentant le front d'un guerrier & la main d'un frere. Craignez plutôt les lenteurs, les pour-parlers,

---

[1] Si l'on veut connoître juſqu'où va l'exécration des Belges pour la maiſon d'Autriche, qu'on liſe une brochure qui vient de ſe répandre en profuſion dans les pays-bas, & qui a pour titre: TROMPETTE ANTI-AUTRICHIENNE: *le Prince déchu de ſa ſouveraineté, & le ſang des fidelles ſujets avec la religion, vengés.*

les moyens de conciliation, les promeſſes d'une reſtitution complette de vos privileges; c'eſt-là où le cabinet de Vienne eſt plus terrible encore; mais c'eſt-là ſon dernier retranchement. Il voudra vous appaiſer pour vous déſunir ou vous endormir, & vous égorgera enſuite endormis ou diviſés. C'eſt ainſi qu'il conſeilloit à nos lâches miniſtres d'agir envers nous. Non, peuples belgiques! point de treve avec les tyrans; point d'accord avec eux : la mort ou la liberté! raſſemblez les membres de vos états; rempliſſez l'europe de vos manifeſtes; traduiſez-les dans toutes les langues; envoyez des députés à notre aſſemblée nationnale; demandez-lui à réunir vos provinces à nos provinces, votre Nation à la nôtre, vos armes à nos armes, vos cœurs aux nôtres; & vous verrez ce que peuvent l'amour de la liberté & la réunion du courage dans *trente-trois millions de françois & de belges.*

FIN.